



# EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation  
7.6.2016

L'an deux mille seize et le treize juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

N° 16/47

**Présents** : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BALOUP, BABAUX, Mr LEFERT, Mmes TRUTINO, BENTATA-RAUCOULES, Mrs GRIMAL, DE GUALY, Mme GONZALES, Mr KOWALCZYK, Mme THUEL, Mr BARDY, Mme PELLEGRINI.

**Absents** : Mme RAYNAL procuration à Mme TAFELSKI  
Mr GUIRAUD procuration à Mr GRIALOU  
Mme GARCIA procuration à Mr LE ROCH  
Mr CROUZET procuration à Mr FABRE  
Mme PESA procuration à Mme BALOUP  
Mme ANGLES procuration à Mme VILLENEUVE  
Mme CHAILLET procuration à Mme THUEL  
Mr PEYRONIE

**Secrétaire** : Mme TRUTINO

Objet de la délibération

Rapporteur : Monsieur Le Roch

**CONVENTION  
PISCINE DES  
AVALATS**

La Mairie a désigné le Syndicat Mixte de Rivière Tarn comme gestionnaire de l'eau de baignade, du recrutement d'un maître nageur sauveteur et sa rémunération, de la gestion de l'affichage et du suivi de la qualité de l'eau. L'entretien du site restant de la compétence de la Mairie.

Le montant de la participation pour le fonctionnement de la piscine de rivière, notamment en ce qui concerne la présence d'un maître nageur sauveteur s'élèvera entre 5 360 à 6 000 €, en fonction du montant réel engagé.

**Adopté à l'unanimité**

Entendu le présent exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune de Saint-Juéry et le Syndicat Mixte de Rivière Tarn.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 23 septembre 2016  
Jean-Paul RAYNAUD,  
Maire,  
Conseiller Départemental